



Département du MORBIHAN

2024/18/10/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procurations : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, PERON Matthieu à BOUÉDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 10/10/2024  
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le 04/11/2024...

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

**8- DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS MULTI ACCUEIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 AUPRÈS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ**

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan a approuvé le principe d'octroyer un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi-accueil, à savoir les communes de Guéméné-sur-Scorff, Ploërdut et Gourin, correspondant à 50 % de leur reste à charge.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de demander à Roi Morvan Communauté le versement de ce fonds de concours, qui s'élève pour l'exercice 2020 à la somme de 46 453,94 €.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération N°10/27.06.24 du 27 juin 2024 du conseil communautaire de Roi Morvan Communauté, approuvant le versement d'un fond de concours d'un montant de 46 453,94€ pour la gestion 2020 du multi-accueil de Gourin,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**CHARGE** Monsieur le Maire de **SOLLICITER** auprès de Roi Morvan Communauté le versement du fonds de concours précité.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.